

Bruxelles, 27 juin 2017

A l'attention du Centre Hématologie Adulte

AVIS DU CONSEIL INFIRMIER

Bonjour à tous,

Faisant référence à notre entrevue du 19 mai 2017 avec quelques membres de votre équipe, nous vous remettons notre avis sur la question suivante :

« La facturation informatique des actes médicaux incombe t'elle aux infirmiers ? »

A cet égard nous avons rencontré plusieurs membres de votre équipe qui nous ont exposé factuellement les modifications de pratiques qui vous sont demandées.

Nous avons également rencontré votre N+1, Joëlle Allard afin qu'elle nous en explique le trajet.

Notre regard sur votre service est le suivant :

- ✓ La facturation informatique est un changement récent au sein de votre unité. C'est une demande des médecins. Elle a pour but de rendre automatique certains actes de consultation ou de chimiothérapie qui ne l'étaient pas auparavant. Pour ces actes, vous n'avez plus de manipulation à faire.
- ✓ Pour les actes particuliers, une démarche complémentaire est à réaliser.
- ✓ La facturation des actes auxquels vous assistez (PL, PM, PMBM, DLI,...) sont des actes qui sont partagés. Vous préparez le matériel et/ou assistez le médecin. Ces actes sont donc à encoder sur la facturation par le médecin ou par vous-même. Vous êtes tous deux responsables de l'encodage de cette prestation. Le médecin est seul responsable de la validation de cet acte, c'est lui qui va le signer.
- ✓ La facturation des actes que vous avez posés vous-même est à encoder par vous-même (par exemple : Vous branchez une transfusion).
- ✓ La facturation des actes que le médecin a effectués seul (de la préparation au rangement en passant par l'acte lui-même) est encodée et validée par le médecin.
- ✓ Dans un souci de soins intégrés, le nombre de patient par soignant est réduit, vous permettant d'en avoir une meilleure vision globale.

Notre avis est donc le suivant :

- ✓ L'infirmier est responsable de l'encodage des actes auxquels il a participé.
- ✓ L'outil informatique permet un encodage automatique de plusieurs prestations usuelles.
- ✓ L'outil informatique doit être accessible aux infirmiers.
- ✓ Les objectifs institutionnels de bonne facturation de nos actes sont de la responsabilité de tous. C'est ensemble que nous financerons adéquatement nos prestations.

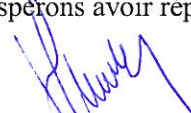
Nous sommes convaincus que les changements qui vous sont demandés le sont dans une vision stratégique, institutionnelle et globale (encodages automatiques, soins intégrés, financement).

Nous avons perçu de nombreuses incompréhensions de votre part au sujet de l'IRA2 et des changements opérés dans votre organisation. Nous vous invitons vivement à les exposer factuellement à votre hiérarchie afin d'en comprendre les rouages et les enjeux.

Nous avons entendu que la communication inter métiers est compliquée et peut manquer de reconnaissance. Nous déplorons cela et nous vous conseillons de clarifier les rôles, les responsabilités mais surtout les enjeux communs du service.

C'est en étant acteurs de votre évolution que vous continuerez de donner sens à votre travail.

Nous espérons avoir répondu à votre demande.



Houbaïd EL OUAFRASI
Pour le Conseil Infirmier



Jean-Yves RUIDANT
Pour le Conseil Infirmier



Marie DOOMS
Pour le Conseil Infirmier

